

Comité canadien de l'UNICEF

États financiers
31 décembre 2024



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Comité canadien de l'UNICEF,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Comité canadien de l'UNICEF** [«UNICEF Canada»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'UNICEF Canada au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants d'UNICEF Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider UNICEF Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'UNICEF Canada.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'UNICEF Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener UNICEF Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Toronto, Canada
Le 8 avril 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Comité canadien de l'UNICEF

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 567 136	21 481 212
Créances [note 11]	4 848 254	316 548
Charges payées d'avance	583 892	507 407
Total de l'actif à court terme	22 999 282	22 305 167
Immobilisations, montant net [note 4]	579 599	689 005
	23 578 881	22 994 172
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Sommes à payer à l'UNICEF [notes 1 et 3]	19 593 032	19 244 487
Dette et charges à payer	1 860 342	1 563 002
Apports reportés [note 6]	94 849	19 849
Total du passif à court terme	21 548 223	20 827 338
Apports aux capitaux propres reportés [note 7]	113 773	140 543
Total du passif	21 661 996	20 967 881
Engagements [note 13]		
Actif net		
Actif net non affecté [note 8]	579 599	689 005
Actif net grevé d'affections internes [note 9]	1 337 286	1 337 286
Total de l'actif net	1 916 885	2 026 291
	23 578 881	22 994 172

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

Comité canadien de l'UNICEF

États des résultats

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Campagnes de financement	84 042 932	50 856 592
Subventions gouvernementales et autres <i>[note 10]</i>	3 430 125	3 635 453
Ventes de produits	70 905	43 280
Autres produits <i>[note 7]</i>	963 155	799 996
	88 507 117	55 335 321
Charges		
Programmes		
Contributions à des programmes internationaux <i>[notes 1 et 3]</i>	63 079 199	32 609 440
Programme d'intérêt public et programmes canadiens <i>[note 12]</i>	4 401 595	4 335 866
	67 480 794	36 945 306
Financement et administration <i>[note 12]</i>		
Campagnes de financement	18 046 992	15 455 731
Administration	3 088 737	2 950 806
	21 135 729	18 406 537
	88 616 523	55 351 843
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	(109 406)	(16 522)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Comité canadien de l'UNICEF

États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre

	2024		2023	
	Grevé d'affections			
	Non affecté	internes	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	689 005	1 337 286	2 026 291	2 042 813
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	(109 406)	—	(109 406)	(16 522)
Actif net à la fin de l'exercice	579 599	1 337 286	1 916 885	2 026 291

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité canadien de l'UNICEF

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	(109 406)	(16 522)
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	192 010	175 218
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	(26 770)	(26 770)
	<u>55 834</u>	131 926
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement, montant net	<u>(3 887 306)</u>	1 119 103
Flux de trésorerie de fonctionnement	<u>(3 831 472)</u>	1 251 029
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(82 604)</u>	(158 696)
Flux de trésorerie d'investissement	<u>(82 604)</u>	(158 696)
Augmentations nettes (diminutions nettes) de la trésorerie au cours de l'exercice	(3 914 076)	1 092 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>21 481 212</u>	20 388 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>17 567 136</u>	<u>21 481 212</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Nature de l'organisme et relation avec l'UNICEF

Le comité canadien de l'UNICEF [«UNICEF Canada»] est le partenaire officiel au Canada du Fonds des Nations Unies pour l'enfance [«UNICEF»]. UNICEF Canada est une société constituée sans capital social selon la *Loi sur les corporations canadiennes* par des lettres patentes datées du 22 septembre 1969, et compte des membres faisant partie de son conseil d'administration ainsi que d'autres membres, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration d'UNICEF Canada. UNICEF Canada est passée à la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en 2013. UNICEF Canada, à titre d'organisme de bienfaisance enregistré, est autorisé à émettre des reçus officiels de dons aux fins d'impôt sous le numéro d'enregistrement 122680572RR0001, et est donc exempt d'impôts tant que les exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sont respectées.

L'UNICEF est l'organisation humanitaire sans but lucratif dont la mission est axée sur l'aide à l'enfance qui possède la plus grande portée à l'échelle mondiale. Présent dans 190 pays et territoires, l'UNICEF est sur place pour aider les enfants les plus défavorisés. Bien que faisant partie du système des Nations-Unies, le financement d'UNICEF repose entièrement sur des dons lui permettant d'accomplir son travail salvateur.

UNICEF Canada est l'un des 32 comités nationaux établis à l'échelle mondiale, et chaque comité national exerce ses activités en vertu d'une entente de coopération avec l'UNICEF. Au moyen d'activités de financement, d'éducation et de défense des intérêts, UNICEF Canada soutient des programmes offrant une protection, des soins de santé et des vaccins, une éducation, de l'eau potable, des services d'hygiène et de la nourriture, et est partie à une entente de coopération avec l'UNICEF, qui établit entre autres que les fonds nets recueillis, après déduction des charges liées au programme d'intérêt public et aux programmes canadiens, seront transférés à l'UNICEF aux fins du financement de programmes approuvés par son comité de direction.

Puisque l'obligation de transférer des fonds à l'UNICEF survient pendant la période où les fonds sont recueillis, les sommes à transférer sont passées en charges [apports à des programmes internationaux] au cours de la même période.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont dressés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* [«CPA Canada»], qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

Comptabilisation des produits

UNICEF Canada utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, étant donné que les promesses de dons ne sont pas légalement exécutoires. Les subventions non affectées sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports non affectés sont constatés dans les produits lorsqu'ils sont initialement comptabilisés dans les comptes. Les apports grevés d'affectations externes sont initialement reportés puis comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Les ventes de produits sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les sommes à payer à l'UNICEF et les dettes et charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

À moins d'indication contraire, la direction croit qu'UNICEF Canada n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change, de marché, de crédit ou de liquidité importants découlant des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des placements à court terme ayant une échéance à court terme d'environ trois mois ou moins.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est passé en charges à un taux annuel selon la méthode de l'amortissement linéaire, conçue pour amortir le coût d'un actif sur sa durée de vie utile estimative comme suit :

Immobilisations corporelles

Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	20 %
Améliorations locatives	Selon les modalités des baux

Actifs incorporels

Logiciels	20 %
-----------	------

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité d'UNICEF Canada de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

Régime de retraite des employés

UNICEF Canada participe à un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations à ce régime sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Répartition des charges

Les salaires, les avantages sociaux et les coûts liés à d'autres éléments aux fins du soutien général, comme les finances, les ressources humaines et les technologies de l'information, et les frais d'occupation des locaux du siège social compris dans les charges d'administration, sont répartis entre les autres éléments présentés dans l'état des résultats, selon une estimation en pourcentage du temps que le personnel de chaque service a consacré à des tâches liées à chacun des éléments.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

3. Opérations entre parties liées

Au cours de l'exercice, les apports à l'UNICEF totalisant 63 079 199 \$ [32 609 440 \$ en 2023] pour le financement des programmes sont comptabilisés dans les charges rattachées à la réalisation des programmes, dont un montant de 19 593 032 \$ [19 244 487 \$ en 2023] à verser à l'UNICEF au 31 décembre 2024. Les sommes à verser à l'UNICEF sont exigibles avant le 30 juin 2025 [30 juin 2024 pour l'exercice 2023] et ne portent pas intérêt.

Au cours de l'exercice, UNICEF Canada a comptabilisé à titre de produits de l'UNICEF des apports totalisant 2 097 008 \$ [2 312 698 \$ en 2023] aux fins des campagnes de financement et du recrutement de nouveaux donateurs [note 10].

Ces opérations sont survenues dans le cadre normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu entre les deux parties.

4. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	39 337	28 051	11 286
Matériel informatique	678 023	570 261	107 762
Améliorations locatives	469 180	271 780	197 400
Actifs incorporels			
Logiciels	800 864	537 713	263 151
	1 987 404	1 407 805	579 599
	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	39 337	25 560	13 777
Matériel informatique	619 973	521 363	98 610
Améliorations locatives	469 180	226 489	242 691
Actifs incorporels			
Logiciels	776 310	442 383	333 927
	1 904 800	1 215 795	689 005

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

5. Facilité de crédit

UNICEF Canada a une facilité de crédit à vue renouvelable non garantie de 1 000 000 \$. L'intérêt sur la ligne de crédit à vue est payable au taux d'intérêt préférentiel de la banque. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune somme n'avait été prélevée sur la facilité.

6. Apports reportés

Les apports reportés comprennent les fonds non dépensés reçus pour l'UNICEF ainsi que les apports désignés, comme il est indiqué ci-dessous :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	19 849	316 550
Apports reportés reçus	48 097 793	18 636 632
Montant comptabilisé dans les produits	(48 022 793)	(18 933 333)
Solde à la fin de l'exercice	94 849	19 849

7. Apports aux capitaux propres reportés

Les apports aux capitaux propres reportés ont représenté un montant de 267 700 \$ reçu par UNICEF Canada en guise d'incitatifs à la location, qui a été appliqué aux améliorations locatives. L'amortissement annuel des incitatifs à la location est comptabilisé dans les autres revenus à l'état des résultats.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	140 543	167 313
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	(26 770)	(26 770)
Solde à la fin de l'exercice	113 773	140 543

8. Actif net non affecté

L'actif net non affecté correspond à la valeur comptable nette des immobilisations d'UNICEF Canada.

9. Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes est constitué du produit de la vente de biens et est destiné à l'achat futur de biens, pour lesquels l'approbation préalable du conseil d'administration est nécessaire.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

10. Subventions gouvernementales et autres

Les subventions gouvernementales et autres se composent de ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
UNICEF [note 3]	2 097 008	2 312 698
Gouvernement du Canada	1 250 000	1 250 000
Gouvernement de l'Ontario et autres	83 117	72 755
	3 430 125	3 635 453

11. Créances

Au 31 décembre 2024, UNICEF Canada a comptabilisé des apports à recevoir de 4 508 426 \$ [néant en 2023] au titre des créances dans l'état de la situation financière en lien avec un apport [néant en 2023]. L'apport a été reçu après la clôture de l'exercice.

12. Répartition des charges

Certaines charges administratives sont réparties entre les éléments présentés dans l'état des résultats comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Campagnes de financement	2 308 973	2 088 675
Programme d'intérêt public et programmes canadiens	1 631 839	1 450 249
	3 940 812	3 538 924

13. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation pour des locaux sont comme suit :

	\$
2025	343 610
2026	339 449
2027	327 995
2028	311 232
2029	73 618
	1 395 904

En plus des loyers minimaux, les contrats de location de bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.